

BAC VERT



DÉCHETS ORGANIQUES



- Tous les déchets alimentaires
- Huiles et graisses de cuisson
- Feuilles, broussailles et plantes
- Serviettes de table et papiers essuie-tout souillés
- Filtres à café et sachets de thé

Les déchets alimentaires humides peuvent être enveloppés dans du carton pour boîtes ou dans une feuille de papier.

ARTICLES À NE PAS PLACER DANS LE BAC VERT

- Sacs plastiques (y compris ceux étiquetés « compostables » ou biodégradables);
- Cendres;
- Herbes;
- Excréments d'animaux domestiques;
- Terre et gazon;
- Tasses à café;
- Verres ou métaux;
- Briques de lait.

SAC DE RECYCLAGE 1

ARTICLES QUI NE SONT PAS EN PAPIER



ARTICLES À RECYCLER DANS LES SACS BLEUS



- Tous les contenants plastiques
- Tous les contenants de boissons remboursables
- Tous les sacs plastiques
- Briques de lait et de jus (bouchons retirés)
- Bouteilles et pots en verre
- Feuilles et plaques en aluminium
- Boîtes de conserve en aluminium

ARTICLES À NE PAS PLACER DANS LE SAC BLEU

- Polystyrène;
- Papier;
- Couverts en plastique;
- Tasses jetables;
- Bouchons de bouteille;
- Verre brisé.

SAC DE RECYCLAGE 2

ARTICLES EN PAPIER



PAPIER ET CARTON



- Boîte en carton, dont emballage externe pour pizza congelé
- Papier déchiqueté et intact
- Boîtes à œuf en papier
- Papier journal et dépliants
- Catalogues, livres de poche, magazines et annuaires téléphoniques
- Enveloppes



Les sacs du commerce et d'épicerie peuvent être utilisés pour les articles en papier.

ORDURES



SACS À ORDURES PROPRES



- Bombes aérosols (vide)
- Excréments d'animaux
- Verre brisé (enveloppé)
- Tasses à café
- Sachets de croustilles
- Polystyrène
- Flacons d'huile et d'antigel vides



Utilisez l'application Web et mobile de **Halifax Recycles** pour connaître les consignes de recyclage et recevoir toutes les semaines des notifications.
halifax.ca/whatgoeswhere

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (HSW)



Déposez les articles portant les symboles ci-dessus dans les sites de dépôt des déchets ménagers spéciaux. Vous trouverez en ligne les horaires et la liste des articles acceptables.

AUTRES

Peinture



- À apporter dans un point Enviro-Depot
- Pour connaître les autres programmes de retour aux détaillants, visitez regeneration.ca

Appareils électroniques



- À apporter dans les centres de recyclage - consultez les emplacements du site et les articles acceptés à la page recyclemyelectronics.ca

Batteries



- Pour connaître le programme de reprise au détail pour les sites de recyclage, visitez la page call2recycle.ca

Vêtements / Textiles



- Faites don de vos vieux vêtements, chaussures et textiles (tout état)

Médicaments / Seringues



- Programme de retour en pharmacie
- Contactez la pharmacie pour obtenir un conteneur sécurisé pour articles tranchants.



Les déchets doivent être déposés en bordure de trottoir avant 7 h pour permettre leur collecte.

BAC VERT



COLLECTE TOUTES LES 2 SEMAINES

De juillet à septembre, les déchets organiques sont collectés toutes les semaines.

Les ménages admissibles à la collecte sélective reçoivent un bac vert ainsi qu'un mini-bac.

Si vous déménagez, vous devez laisser le bac et le mini-bac de cuisine dans votre propriété. Si votre bac est endommagé, composez le 3-1-1 pour le faire réparer ou remplacer.

Le poids du bac ne doit pas dépasser 100 kg (220 lb) pour éviter de l'endommager, sinon les déchets ne seront pas collectés.

Les résidus de jardinage peuvent être placés dans le bac vert ou des sacs en papier UNIQUEMENT - pas de sac plastique.

La limite est fixée à 20 sacs en papier par collecte de déchets organiques.

Le poids des sacs autorisés à la collecte ne doit pas dépasser 25 kg (55 lb).

Les branches doivent être reliées entre elles pour former des fagots pouvant être transportés dans les bras. Les branches des fagots ne doivent pas dépasser 1,2 m (4 pi) de long ni être supérieures à 0,2 m (8 po) de diamètre. La limite est fixée à 5 fagots par collecte.

Les arbres de Noël seront ramassés en même temps que la collecte régulière des chariots verts. Enlevez tous les sacs, les décorations, les supports et placez-les à côté du chariot.

SAC DE RECYCLAGE 1



ARTICLES QUI NE SONT PAS EN PAPIER

Sacs bleus transparents obligatoires.

La collecte sélective est effectuée toutes les semaines dans les zones urbaines et suburbaines et toutes les deux semaines dans les zones rurales.

Regroupez tous les sacs plastiques (placez les sacs dans les sacs). Ne laissez pas les sacs en vrac. Les sacs en vrac sont difficiles à récupérer au centre de recyclage.

Les contenants de boissons prêtes à servir sont également remboursables (système de consigne remboursable à moitié) dans tous les points ENVIRO-DEPOT, visitez le site divertns.ca pour obtenir des précisions.

Il n'y a pas de limite au nombre de sacs de recyclage autorisés (aucun déchet industriel autorisé).

SAC DE RECYCLAGE 2



ARTICLES EN PAPIER

Ne mélangez pas les contenants et le papier dans le même sac, sinon ils seront rejetés sur le trottoir.

La collecte sélective est effectuée toutes les semaines dans les zones urbaines et suburbaines et toutes les deux semaines dans les zones rurales.

Le papier doit être tenu propre et sec.

Les cartons ondulés doivent être reliés pour former des paquets pouvant être transportés dans les bras et ne doivent pas dépasser les dimensions suivantes : 0,6 m (2 pi) x 0,9 m (3 pi) x 0,2 m (8 pi).

Le nombre de sacs de recyclage autorisés (aucun déchet industriel autorisé) n'est pas limité.

ORDURES



COLLECTE TOUTES LES 2 SEMAINES

Sacs à ordures propres obligatoires.

Maisons individuelle : 6 sacs au maximum par collecte.

1 article volumineux au maximum (meubles/appareils ménagers) par collecte.

Immeubles à plusieurs logements (de 2 à 6 logements) : 4 sacs au maximum par logements. 2 articles volumineux au maximum (meubles/appareils ménagers) par collecte. Les résidus de rénovation ne sont pas autorisés.

1 sac noir de confidentialité est autorisé au maximum.

Pour des raisons de confidentialité, tous les sacs transparents peuvent être placés dans une poubelle.

Enlèvement gratuit des frigorigènes CFC pour tous les réfrigérateurs, les congélateurs et les déshumidificateurs résidentiels dans le cadre de la collecte sélective, composez le 3-1-1 pour prendre rendez-vous.

Le poids maximal du sac est fixé à 25 kg (55 lb). Le poids maximal de la poubelle et des paquets des résidus de rénovation est fixé à 34 kg (75 lb). Les paquets ne doivent pas dépasser 1,2 m (4 pi).

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (HSW)



Les déchets ménagers spéciaux ne sont pas ramassés en bordure de trottoir.

Le site de dépôt des déchets ménagers spéciaux n'est ouvert que le samedi à l'adresse suivante : 20 Horseshoe Lake Drive, Bayers Lake (sauf les fins de semaine fériées). Composez le 3-1-1 ou visitez la page halifax.ca/recycle pour connaître les horaires.

Vous pouvez apporter vos déchets spéciaux lors des événements communautaires spéciaux qui ont lieu toute l'année.

Les déchets commerciaux ne sont pas acceptés. Seuls les déchets de la municipalité régionale d'Halifax peuvent être apportés au service de dépôt de récupération.

Rappel : Les petites bouteilles de propane de camping font partie du programme des déchets ménagers spéciaux.



Imprimé sur du papier à base de fibre post consommation